

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-419

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110883-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2025-419

Economie sociale et solidaire - Association 3 S : Séjour Sportif Solidaire - Subvention de fonctionnement 2025 - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association 3S : Séjour sportif solidaire

L'association nationale 3S : Séjour sportif solidaire, fondée en 2015, œuvre pour le réemploi solidaire du matériel sportif, la sensibilisation à l'environnement et la promotion des mobilités actives. Elle agit dans une logique d'économie circulaire et d'économie sociale solidaire (ESS), afin de rendre le sport plus accessible et respectueux de l'environnement.

L'association est présente à Bordeaux depuis 2020 sous la marque Recyclerie Sportive et y développe l'ensemble de ses activités : collecte, valorisation et redistribution de matériel sportif, co-réparation (atelier vélo), actions de sensibilisation et vélo-école. En janvier 2024, l'association a ouvert une boutique solidaire et un atelier participatif dans le nouveau quartier Belvédère, tout en conservant son entrepôt logistique Quai de Brazza (Hangar TMI).

Bilan 2024 de l'antenne bordelaise

Collecte

28,8 tonnes de matériel sportif ont été collectées, dont 12 tonnes de textiles sportifs et 16 tonnes de cycles et EDP (engins de déplacement personnel). 96 opérations ont été menées, en grande majorité sur rendez-vous, en lien avec 16 partenaires réguliers.

Valorisation et réparation

Grâce à l'engagement d'un salarié, de bénévoles et de volontaires, 66 % du matériel a été valorisé. 136 permanences de co-réparation ont permis la remise en état de 101 vélos. 62 ateliers de surcyclage ont aussi été organisés.

Redistribution solidaire

2 700 kg de matériel ont été remis en circulation via la boutique de Belvédère et un corner chez IKOS dans le quartier Ginko. Malgré une implantation récente, 1 200 ventes ont été réalisées, pour un chiffre d'affaires de 28 000 €. La fréquentation reste toutefois en progression, soutenue par 511 cotisations annuelles.

Sensibilisation et mobilité active

128 actions ont touché plus de 2 600 personnes, dont plus de la moitié dans les quartiers prioritaires. Un tiers des animations portaient sur l'apprentissage du vélo. L'initiative "Écolympiades" a permis de sensibiliser divers publics dans plusieurs villes de Nouvelle-Aquitaine.

Programme d'action proposé et intérêt pour la Métropole en 2025

L'année 2025 est structurante pour l'antenne bordelaise de 3S : Séjour sportif solidaire, avec plusieurs projets clés :

- **Déménagement de l'entrepôt logistique** et réorganisation des espaces de travail (1 trimestre 2025),
- **Participation à la création du Village du Réemploi solidaire IKOS**, avec l'ouverture à l'horizon 2027 d'une boutique de 100 m² dédiée à la Recyclerie Sportive, l'association étant une des 9 composantes d'IKOS à Bordeaux,
- **Lancement de la 6ème Maison du vélo de Bordeaux Métropole**, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur la promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives porté par la Direction générale des Mobilités pour la période 2025-2027.

L'équipe poursuivra par ailleurs ses actions de sensibilisation, ses ateliers de réparation, et renforcera sa visibilité dans les quartiers prioritaires sur la Ville de Bordeaux ainsi que sur la Métropole.

Le budget 2025 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent avec :

- Des ressources issues des ventes en boutique (objectif de +10 % de chiffre d'affaires),
- Des prestations de sensibilisation à la réutilisation des matériels sportifs et aux mobilités alternatives,
- Des investissements prévus pour l'aménagement du futur local logistique et le soutien au projet de la maison du vélo.

La stabilité des emplois (4 salariés et 1 contrat d'alternance) est un enjeu majeur, en lien avec le renforcement des partenariats publics et privés.

Plan de financement

En 2025, il est proposé de soutenir l'association 3S : Séjour sportif solidaire, porteuse de l'antenne bordelaise de la Recyclerie sportive, au titre de son fonctionnement 2025, à hauteur de 20.000€.

Cette subvention représente pour l'association 8,12% du budget de fonctionnement global 2025 d'un montant de 246 227 €.

Au niveau de Bordeaux Métropole, l'association est également lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur la promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives porté par la Direction générale des Mobilités à hauteur de 19 000€ par an pour la période 2025-2027. Elle a par ailleurs candidaté sur 2025 à plusieurs appels à projets métropolitains au titre du Contrat Local de Santé : « Emploi à vélo » et « Vélo école » (Direction de l'Habitat) et « Lutte contre la précarité étudiante » (Mission agriculture et alimentation et de l'Enseignement supérieur et de la recherche).

Charges	En € TTC	Produits	En € TTC	%
Achats	5 200	Vente de produits finis	84 780	34,43
Services extérieurs	71 268	Subventions communes	17 000	6,91
Autres services extérieurs	16 906	Floirac – contrat de ville	1 000	0,41
Impôts et taxes	10 266	Cenon – contrat de ville	2 000	0,81
Charges de personnel	132 230	Bordeaux – contrat de ville	4 000	1,63
Dotations aux amortissements	10 327	Bordeaux – fonctionnement	10 000	4,06
		Subventions Bordeaux Métropole	63 500	25,79
		Fonctionnement ESS	20 000	8,12
		Contrat de ville	9 500	3,86
		AAP CLS	10 000	4,06

		Fonctionnement PGD	5 000	2,03
		AMI MAMMA - DG Mobilité	19 000	7,72
		Département	2 000	0,81
		Région	11 000	4,47
		Etat	19 600	7,96
		Europe	15 247	6,19
		CAF	5 000	2,03
		Autres produits	28 100	11,41
		Fondation	10 600	4,30
		Mécénat	10 000	4,06
		Cotisations	7 500	3,05
Total (en €)	246 227	Total (en €)	246 227	100%

Le budget prévisionnel 2025 de l'établissement girondin de l'association 3S : Séjour sportif solidaire est annexé à la convention attenante.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU le Schéma de développement économique métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,
VU la délibération n°2022-411 du 7 juillet 2022 adoptant la nouvelle stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole,
VU la demande formulée par l'organisme en date du 8 juillet 2025 n°2025-00870,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques ESS créatrices d'emplois non-délocalisables,

CONSIDERANT QUE la demande de l'association 3S : Séjour sportif solidaire au titre de l'année 2025, contribue à valoriser les initiatives locales telles que le réemploi des objets de seconde main dans le domaine du sport, tout en renforçant l'attractivité de Bordeaux Métropole comme territoire de référence en matière d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire,

CONSIDERANT le dépassement du seuil de 23.000€ annuels de subvention de fonctionnement octroyée par Bordeaux Métropole à l'organisme bénéficiaire, ce dernier ayant déjà fait preuve d'une autre participation sur 2025,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 20.000 €, en 2025, en faveur de l'association 3S : Séjour sportif solidaire relative à son fonctionnement global 2025,

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer cette dépense de fonctionnement sur l'exercice 2025 au chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,